

**Mot de circonstance prononcé par Madame Emillienne RAOUL,  
Ministre des Affaires Sociales, de la Solidarité, de l'Action  
Humanitaire  
et de la Famille, à la 43<sup>ème</sup> session du Comité des Droits de l'Enfant.**

- Genève 11-29 septembre 2006-.

**Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les membres du Comité**

Permettez-moi de vous présenter d'entrée de jeu, à vous tous ici réunis, au nom du Gouvernement de mon Pays la République du Congo et de son Chef, Son Excellence Denis SASSOU N'GUESSO, tous mes compliments et toute la reconnaissance du peuple congolais de manière générale, et ceux des enfants du Congo en particulier, pour tout l'intérêt que vous accordez à la situation des enfants du monde.

Ma présence devant vous, à la tête d'une délégation plurisectorielle au cours de cette 43<sup>ème</sup> session du Comité des droits de l'enfant, à l'occasion de la présentation du Rapport Initial sur l'application de la Convention relative aux Droits de l'Enfant en République du Congo, marque à n'en point douter, la détermination du Gouvernement de mon pays, à respecter sans restriction aucune, les engagements souscrits à l'issue de la ratification de cette Convention en 1993.

Comme vous le savez, ce à la lumière de l'article 44 de la Convention relative aux droits de l'Enfant, c'est depuis 1995 que ce document aurait dû être soumis à votre auguste assemblée. Je sais aussi que vous avez suivi avec intérêt et ressentiment la tumultueuse et pénible histoire sociale et politique du Congo, notamment dans la décennie 90 et au début des années 2000.

Pareil climat fait de conflits fratricides et d'instabilité institutionnelle ne pouvait pas permettre comme vous vous en doutez, toute concentration sur les questions majeures de développement. L'expérience a montré que dans de telles circonstances, les groupes sociaux les plus vulnérables tels les enfants et les femmes, sont légués au second plan au regard des choix que les gouvernants sont obligés d'opérer.

**Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs, les membres du Comité,**

Depuis 2002, avec l'adoption d'une nouvelle Constitution, le Congo a renoué avec la légalité constitutionnelle ainsi qu'avec tout espoir de développement. Les droits de l'homme sont désormais au cœur de l'action des pouvoirs publics. Les libertés fondamentales, à travers la Commission des

droits de l'homme, le Médiateur de la République, le Conseil supérieur de la liberté de communication sont garanties par la Constitution. Les cours et tribunaux disent et font appliquer le droit. L'Assemblée Nationale et le Sénat fonctionnent normalement. L'opposition y prend une part active sans entrave. Les enfants disposent d'un instrument de libre expression et de participation au débat national, j'ai cité le Parlement des Enfants du Congo. Ce jeune Parlement se cherche encore certes, mais depuis 2003, il suit avec méthode son bonhomme de chemin. Sa structuration à travers les départements se poursuit. Au cours de sa deuxième réunion nationale, les Députés Juniors ont réfléchi sur la maltraitance et leurs conclusions ont alimenté l'action du Ministère des Affaires Sociales, notamment lors de la célébration de la Journée de l'Enfant Africain, édition 2006.

La paix retrouvée a redonné au Congo son caractère légendaire de terre d'hospitalité où est garantie la libre circulation des hommes et des biens. Dans ce cadre, le Gouvernement ne ménage aucun effort pour arrimer le département du Pool à la dynamique nationale de reconstruction.

La mise en œuvre depuis 2002 de la Nouvelle Espérance, programme de développement cher au Président de la République, a permis de relever progressivement les défis liés à la survie et au développement de l'enfance. Les établissements scolaires, les formations sociales et sanitaires naguères détruits par les guerres fratricides se reconstruisent peu à peu, avec assurance. La stratégie de municipalisation accélérée initiée depuis 2004 en a donné une impulsion réelle. La situation des enfants du Congo connaît une amélioration sensible. Beaucoup de choses restent à faire et le Gouvernement entend redoubler d'efforts pour être au diapason de la tâche. Le Rapport complémentaire soumis aux experts du Comité des Droits de l'enfant, en réponse à leurs questions a donné une image des progrès accomplis dans ces différents domaines.

**Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les membres du Comité,**

La République du Congo est en pleine négociation avec les institutions financières internationales dans l'optique de l'élaboration du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté. Depuis peu, grâce à d'importantes mesures prises notamment pour améliorer sa gouvernance et assainir les finances publiques dans le cadre du document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté, elle vient d'accéder au point de décision, conformément à l'initiative Pays Pauvres très Endettés (PTE). Le Gouvernement de mon pays s'est, dès lors, engagé de manière radicale à développer des programmes profitant principalement aux enfants, notamment en ce qui concerne l'accès aux services sociaux de base et la protection sociale. Plus rien ne saura l'en détourner ; telle est la volonté du peuple tout entier, à travers l'action de l'ensemble des institutions constitutionnelles.

## **Monsieur le Président,**

Depuis le 16 août 2005, date à laquelle le Congo a déposé son Rapport initial sur l'application de la Convention relative aux Droits de l'Enfant, beaucoup d'améliorations ont été observées en ce qui concerne la situation des enfants. Il s'agit entre autres de la mise en chantier d'un code de protection de l'enfance, de la promulgation des lois autorisant la ratification de la charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, l'adhésion au Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication des enfants dans les conflits armés, l'adhésion au Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente des enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Le Gouvernement a pris une part active à la réunion Ministérielle, en juillet 2006, de la zone CEEAC/CEDEAO sur la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Le Congo entend jouer un rôle important dans la lutte contre ce fléau d'un autre siècle.

Il est évident que la complexité des problèmes de l'enfance appelle une action dynamique de tous. Au Congo, cette action relève de plusieurs secteurs, sous la houlette du ministère en charge de la protection de l'enfance.

Je voudrais affirmer pour conclure, que le Congo reste engagé dans la voie de la promotion et de la protection des droits de l'enfant.

La mise en conformité progressive de notre législation nationale avec les dispositions de la Convention reste pour nous une priorité.

Nous demeurons à l'écoute des avis du Comité et apporterons les clarifications nécessaires aux questions qui nous seront posées, afin de compléter les réponses qui ont déjà été faites dans le rapport annexe.

Je vous remercie